LABORATOIRES POURQUERY
ANALYSES INDUSTRIELLES
SAS Capital 1 000 000€ - RCS Lyon 49320785600052 - APE 7120B
LABORATOIRE EXPERT PRES LA COUR D'APPEL DE LYON

Ver.10/07/2018

RAPPORT D'ESSAI / TEST REPORT N° RL03966 / 0

du **03/05/2019**

HAILO FRANCE
Rue du Servon

86300 LA CHAPELLE VIVIERS
FRANCE

Devis / *Offer :* AL04763/0	Commande / *Order* : /
Echantillon / *sample* :	**AL04763-003**
Nom du produit / *Name of the sample*:	**Echafaudage H5**
Référence(s):	**HAILO = REF 9475-901 / STANDERS = REF 9475-951**
Période de tests / Tests period:	du 03/05/19 au 03/05/19

Référentiels appliqués / *Standards applied*:

Essais suivant la norme NF E 85-200 (2006)	***Satisfaisant*** ***Satisfactory***



LABORATOIRES POURQUERY FRANCE

Stéphane Roptin

Responsable Technique Adjoint :
Laboratoire d'essais des produits de consommation non électriques
Assistant of Technical Manager :
Non-electrical consumer products

Nombre d'annexe(s) / Appendix(es) : 0

La conclusion ne s'applique qu'aux analyses effectuées et/ou aux paragraphes testés dans le présent document.
Seule la version française fait foi, la reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Ces résultats ne s'appliquent qu'à l'échantillon soumis au laboratoire, et tels qu'ils sont définis dans le présent document.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la norme, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.

The conclusion only applies to the performed tests and/or the tested clauses within this document.
Only the French version is deemed authentic, reproduction of this test report is only authorized in its integral form.
These results only apply to the sample submitted to the laboratory and as defined in the present document.
The uncertainties were not explicitly taken into account during the assessment of compliance with specification.

1 – ECHANTILLON / *SAMPLE*

DESCRIPTIF DE L'ECHANTILLON / *SAMPLE DESCRIPTION*

Description / *Description* : Echafaudage H5	
Type / *Type* : Domestique / *Domestic*	
Nombre de plans / *Number of planes* : 2	Nombre d'échelons/marches / *Number of rungs/steps* : 2x9
Dimensions approximatives / Approximate dimensions (cm) L x l x h : Position d'utilisation / Position of use	
Origine / *Origin* : France	Poids / *Weight* : 33,12 kg
Matière / *Material* : Aluminium	Emballage / *Packaging* : Plastique

Présence des Informations relatives au produit / *Information concerning the product* :

Informations à la vente / *purchase information* :	**Non / No**
Notice d'utilisation / *instruction for use* :	**Oui / Yes**
Marquage de l'échantillon / *Sample marking* :	**Oui / Yes**

Rang de l'échantillon/ *Rang of the sample* : **1**	N° d'échantillon précédent / *Previous sample n°* : /

REFERENTIEL(S) / *STANDARD REFERENCE(S)*

Documents normatifs :	**NF E 85-200 (2006) Échafaudages domestiques. Exigences minimales de sécurité**

POINT(S) DE NON CONFORMITE / *NON CONFORMITY POINT(S)*

/

REMARQUE(S) / *REMARK(S)*

Essais partiels suivant demande client
Reprise des essais liés à l'affaire AL00295 / Rapport RL01294

2 - RESULTATS / RESULTS

ESSAIS SUIVANT LA NORME NF E85-200 (2006) / *TESTS ACCORDING TO STANDARD NF E85-200 (2006)*		RESULTATS / *RESULTS*			COMMENTAIRES / *COMMENTS*
		NA	S	NS	
4. Principes					
	Les échafaudages à usage domestique doivent être conçus pour une charge normale de service de 1,5 kN/m2.		x		
	Ils ne peuvent être utilisés que par une seule personne à la fois.		x		
	Un plancher est obligatoire tous les 3,00 m. Exemple: Une hauteur de plancher de 5,00 m implique au minimum deux planchers.		x		
5. Exigences générales					
5.1	**Dispositions constructives**				
	Des contreventements doivent être prévus afin d'assurer la rigidité de l'échafaudage. Ces contreventements peuvent être assurés par des diagonales ou tout système équivalent.		x		
	En phase d'exploitation, le plancher de l'échafaudage doit être inamovible sans action volontaire de l'utilisateur.		x		
	Dans le cas d'un accès par l'intérieur, la trappe d'accès doit s'ouvrir latéralement et se refermer seule.				Non évaluée
5.2	**Protection contre les chutes – Lisse, sous-lisse**				
	Lorsque la hauteur de plate-forme est inférieure ou égale à 0,90 m, la présence d'une protection contre les chutes n'est pas obligatoire.		x		
	Echafaudages de classe A				
	L'échafaudage doit être muni d'une lisse périmétrique située à une hauteur de 1,00 m (1,00 ± 0,15) m. Les degrés d'échelles constituant l'échafaudage peuvent être considérés comme protection contre les chutes.		x		
	Echafaudages de classe B				
	L'échafaudage doit être muni d'une lisse située à une hauteur de (1,00 ± 0,15) m et d'une sous-lisse à une hauteur de (0,50 ± 0,10) m. Les degrés d'échelles constituant l'échafaudage peuvent être considérés comme protection contre les chutes.	x			
	Si l'accès à la plate-forme est prévu par l'extérieur, un dispositif d'ouverture et de verrouillage des éléments de protection contre les chutes doit être prévu.	x			
5.3	**Roulettes et système de blocage**				
	Si l'échafaudage est muni de roulettes, celles-ci doivent être munies d'un dispositif de blocage ou ne pas être porteuses en utilisation.		x		Les roulettes ne sont pas porteuses en utilisation.
5.4	**Finitions de surface**				
	Les bords, arêtes, éléments saillants et accessibles ne doivent pas présenter de risque de blessures. Les bords sont considérés comme potentiellement dangereux s'ils sont coupants.		x		
	Les parties métalliques oxydables doivent être protégées contre la corrosion (peinture, bichromatage, etc.).		x		
	Les alliages d'aluminium ne sont pas considérés comme oxydables.		x		
	Les éléments en bois doivent présenter une durabilité compatible avec l'usage de l'échafaudage intérieur/extérieur (la classe d'emploi des pièces concernées en fonction de leur exposition (humidité…). Note: Le plancher doit résister durablement à l'humidité.		x		
	Le plancher doit avoir une surface antidérapante.		x		
	Lors de l'utilisation de l'échelle, les marches doivent être en position horizontale. / *During the use of ladder the steps shall be in horizontal position.*		x		
5.5	**Matériaux**				
5.5.1	**Alliages d'aluminium**				
	Toutes les parties en alliages d'aluminium doivent avoir une épaisseur minimale de 1,2 mm.		x		

2 - RESULTATS / RESULTS

ESSAIS SUIVANT LA NORME NF E85-200 (2006) / *TESTS ACCORDING TO STANDARD NF E85-200 (2006)*		RESULTATS / *RESULTS*			COMMENTAIRES / *COMMENTS*
		NA	S	NS	
5.5.2	**Acier**				
	Toutes les parties en acier doivent avoir une épaisseur minimale de 1,0 mm.		x		
5.5.3	**Plastiques**	x			
6. Exigences dimensionnelles					
6.1	**Échelle**				
	Distance entre le sol et le premier degré : ≤ 400 mm		x		
	Distance entre degré : 250 mm ≤ te ≤ 300 mm		x		
	Diamètre ou profondeur des degrés : de ≥ 20 mm		x		
	Largeur entre montants : l1 ≥ 400 mm		x		
	Largeur entre montants : l2 ≥ 280 mm (Échelle d'accès inclinée ou séparée de l'échafaudage.)	x			
6.2	**Plancher et trappe**				
	Largeur du plancher (Classe A) : lp ≥ 400 mm		x		
	Longueur du plancher (classe A) : Lp ≥ 800 mm		x		
	Largeur du plancher (Classe B) : lp ≥ 450 mm		x		
	Longueur du plancher (classe B) : Lp ≥ 1 200 mm		x		
	Passage libre dans la trappe d'accès : Surface ≥ 0,20 m2 (largeur l ≥ 410 mm) Note: Lorsque le plancher est constitué de deux éléments considérer la largeur totale des deux éléments.		x		
	Les ouvertures dans le plancher ne doivent pas excéder 25 mm de large. Ceci ne s'applique pas au dispositif d'ouverture de la trappe lorsqu'elle existe.	x			
6.3	**Roulettes**				
	Echafaudages de classe A				
	Le diamètre minimal des roulettes doit être de 80 mm.		x		
	Echafaudages de classe B				
	Le diamètre minimal des roulettes doit être de 100 mm .		x		
6.4	**Plinthes**				
	Lorsque le plancher de travail de l'échafaudage est équipé de plinthes, celles-ci doivent avoir une hauteur minimale de 100 mm.	x			

2 - RESULTATS / RESULTS

ESSAIS SUIVANT LA NORME NF E85-200 (2006) / *TESTS ACCORDING TO STANDARD NF E85-200 (2006)*		RESULTATS / *RESULTS*			COMMENTAIRES / *COMMENTS*
		NA	S	NS	
7. Essais					
7.1	**Essais sur les degrés**				
7.1.1	**Flexion**				
	La déformation résiduelle ne doit pas excéder 5 ‰ de la portée du degré, de la marche ou de l'échelon.		x		
7.1.2	**Torsion**				
	Pendant l'essai, aucun mouvement ne doit être constaté dans la liaison entre le montant et le degré, la marche ou l'échelon.		x		
	La déformation permanente maximale sera de ± 1°.		x		
7.2	**Essai de flexion du garde-corps**				
	Avec une intensité de 300 N ; la flèche sous charge ne doit pas excéder 50 mm		x		
	Avec une intensité de 900 N ; aucun désassemblage, fissure ou rupture ne doit être constaté.		x		
7.3	**Essais sur plancher**				
7.3.1	**Essais sous charge localisée**				
	La flèche mesurée sous charge ne doit pas excéder 2 % de la portée du plancher.		x		
	Après suppression de la force F, la flèche résiduelle éventuelle doit être inférieure à 2‰ de la portée.		x		
7.3.2	**Essais sous charge uniformément répartie**				
	Sous charge normale de service la flèche est inférieure à 1 % de la portée.		x		
	La charge de ruine doit être supérieure ou égale à 2 fois la charge normale de service calculée ou à 2 fois la charge maximale indiquée sur la notice si celle-ci est supérieure.		x		
7.4	**Essais de stabilité**				
7.4.1	**Stabilité au renversement pendant l'accès**	x			
7.4.2	**Stabilité au renversement en position de travail**				
	L'essai est considéré comme satisfaisant si le produit ne bascule pas.		x		
7.5	**Charge d'épreuve sur ensemble monté**				
	Après suppression de la charge, aucun endommagement significatif ne doit être constaté (flambement, fissures de soudure, etc.).		x		
8. Marquages					
	Les marquages doivent être visibles, lisibles, indélébiles et inamovibles et situés sur l'ossature porteuse de l'échafaudage. Ils peuvent être constitués de texte dans la langue du marché et/ou de pictogrammes.		x		
	Ils doivent au moins comporter :				
	— la mention : «Ce produit est exclusivement à usage domestique, avec mention de bannir tout usage professionnel»		x		
	— le nom du fabriquant et/ou de l'importateur		x		

2 - RESULTATS / RESULTS

ESSAIS SUIVANT LA NORME NF E85-200 (2006) / *TESTS ACCORDING TO STANDARD NF E85-200 (2006)*		RESULTATS / *RESULTS*			COMMENTAIRES / *COMMENTS*
		NA	S	NS	
	— la référence du produit		x		
	— une indication permettant d'assurer la traçabilité (par exemple : numéro de lot, numéro de série, mois et année, etc.)		x		
	— la hauteur maximale d'utilisation du plancher		x		
	— la charge maximale d'utilisation		x		
	— une mention interdisant l'utilisation à plusieurs personnes.		x		
9. Instructions pour l'utilisateur					
	Le fabricant, le fournisseur ou le distributeur doit fournir une information à l'achat, une notice d'installation (avec la nomenclature des pièces constitutives du produit s'il y a lieu), les consignes d'utilisation, les consignes d'entretien et de rangement ainsi que les conseils de sécurité.		x		
	Les documents fournis doivent comporter la mention : «Avant toute utilisation : À lire attentivement et à conserver».		x		
	Chaque notice doit comporter au moins les éléments d'identification du produit :				
	— le nom et les coordonnées du responsable de la mise sur le marché (fabricant, importateur ou distributeur)		x		
	— le numéro de téléphone ou les coordonnées d'un site Internet où il est possible d'obtenir des explications complémentaires, en cas de besoin		x		
	— le nom, la référence et la description du modèle		x		
	— l'usage de l'équipement, par la mention : «exclusivement à usage domestique».		x		
9.1	**Information à l'achat**				
	L'information à l'achat doit permettre à l'utilisateur/acheteur de faire son choix. Pour ce faire, elle doit être disponible avant l'achat. Cette information ne se substitue en aucun cas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.		x		
	Cette information doit reprendre au moins :				
	— les principales caractéristiques techniques du produit (poids, dimensions hors tout, etc.) et spécifier la conformité aux exigences du présent document		x		
	— clairement indiquer que l'usage est exclusivement domestique		x		
	— une information quant aux modalités de durée et de forme de garantie.		x		
9.2	**Consignes d'installation**				
	Les consignes d'installation doivent au moins comporter :				
	— la liste des éléments constitutifs du produit		x		
	— l'ensemble des consignes nécessaires au montage, si nécessaire		x		
	— le matériel (outillage) nécessaire au montage, ou à l'assemblage		x		
	— les plans et/ou schémas et/ou croquis explicatifs et/ou photos		x		
	— le nombre de personnes nécessaire en vue du montage du produit		x		
	— le nombre de personnes nécessaire en vue du placement du produit		x		
	L'utilisateur/acheteur doit vérifier que l'ensemble des données d'installation sont effectivement délivrées.		x		
	Dans le cas de constat de pièces manquantes ou restant disponibles en fin de montage, l'utilisateur doit impérativement se reporter aux consignes de montage et en cas de besoin prendre contact avec le fournisseur/distributeur/fabricant.		x		

2 - RESULTATS / RESULTS

ESSAIS SUIVANT LA NORME NF E85-200 (2006) / *TESTS ACCORDING TO STANDARD NF E85-200 (2006)*		RESULTATS / *RESULTS*			COMMENTAIRES / *COMMENTS*
		NA	S	NS	
	Dans le cas de constat de pièces défectueuses ou de déformation d'une pièce pendant le montage, l'utilisateur/acheteur doit d'une part interrompre l'assemblage du produit et ne doit pas assembler la pièce défectueuse. Il doit prendre contact avec le fournisseur/distributeur/fabricant pour valider un remplacement standard ou équivalent, éventuellement retour du produit.		x		
	L'utilisation du produit ne peut avoir lieu qu'après montage complet du produit notamment des protections contre les chutes et éventuellement de ses stabilisateurs.		x		
	Une attention particulière doit être portée sur le respect du sens de montage du plancher de l'échafaudage.		x		
9.3	**Consignes d'utilisation**				
	Les consignes d'utilisation doivent au moins comporter :				
	— toutes les informations relatives au fonctionnement normal (usage, manipulation, respect du montage, le placement correct du produit, blocage des roulettes, etc.) du produit		x		
	— l'avertissement exclusif d'un usage domestique		x		
	— l'avertissement d'usage par une seule personne ;		x		
	— la charge maximale d'utilisation du produit ;		x		
	— l'information : «Ce produit ne doit pas être utilisé par des enfants et doit être impérativement tenu hors de leur portée» ;		x		
	toutes les conditions bannissant l'utilisation du produit, telles que : - des conditions climatiques défavorables (sol enneigé, vent fort/rafale, etc.) ; - de non planéité des sols ; - en cas de proximité de zone à courant basse tension ou haute tension ; - etc.		x		
9.4	**Consignes d'entretien et de rangement**				
	Les consignes d'entretien, de rangement sont données à titre indicatif et restent de la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur/acheteur. Une liste non exhaustive des consignes d'entretien et de rangement peut être délivrée par le fabricant/fournisseur/distributeur, par exemple : — les conseils de nettoyage du produit et la périodicité, le type de produit d'entretien ; — les modalités de rangement et conditions de stockage (abri air, humidité, changement climatique, etc.). Il convient d'inspecter régulièrement le produit et de vérifier les éléments constitutifs avant une quelconque réutilisation (par exemple, s'il y a un jeu après assemblage, s'il n'y a pas de point de corrosion, etc.).		x		

Fin / *End*